

[Rapport d'évaluation de la politique d'éducation prioritaire](#) [1]

Cour des comptes. (2018). **Éducation prioritaire : rapport d'évaluation d'une politique publique**. Paris : Cour des comptes.

Dans ce rapport, la Cour des comptes ne remet pas en cause la nécessité d'une politique d'éducation prioritaire, mais elle en bouleverse les règles. La Cour met fin à la labellisation en proposant un nouveau mode de distribution des moyens qui seront plus concentrés. Elle souhaite davantage d'autonomie pour les chefs d'établissement des réseaux qui deviendraient des écoles du socle, regroupant sous l'autorité du principal, écoles et collège. Celui-ci aurait une large autonomie dans l'usage des moyens et pourrait recruter sur profil ses enseignants. Le rapport vient finalement en appui à la politique impulsée par Jean-Michel Blanquer à travers la mission Mathiot-Azema.

[En savoir plus \(Cour des comptes\)](#) [2]

[Télécharger le rapport \(.pdf, 2 224 Ko\)](#) [3]

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-d%C3%A9valuation-de-la-politique-d%C3%A9ducation-prioritaire>

[2] <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/leducation-prioritaire>

[3] <https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-rapport-education-prioritaire.pdf>